

DEC210043DR15

**Décision portant nomination de Mme Cécile COURREGES aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5254 intitulée Institut des sciences analytiques et de physico-chimie pour l'environnement et les matériaux (IPREM).****LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5254 intitulée Institut des sciences analytiques et de physico-chimie pour l'environnement et les matériaux (IPREM) et nommant M. Ryszard LOBINSKI en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR 5254<sup>1</sup> en date du 2 mars 2021 ;

Considérant que Mme Cécile COURREGES a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine et l'Université de Pau et des Pays de l'Adour les 23 janvier 2020, 19 et 20 février 2020, 15 et 17 décembre 2020 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Cécile COURREGES, ingénieure de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5254 intitulée Institut des sciences analytiques et de physico-chimie pour l'environnement et les matériaux (IPREM), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Mme Cécile COURREGES exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Cécile COURREGES, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 6 janvier 2021

Le directeur de l'unité

Ryszard LOBINSKI

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université de Pau  
et des Pays de l'Adour

Younis HERMES

Laurent BORDES

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)